



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Xavier Ganiot / Nicole Lehner-Gigon

2016-CE-77

Nespresso Romont – quelles réponses du Gouvernement ?

I. Question

Nous découvrons dans la presse régionale du 17 mars 2016 que l'entreprise Nespresso, sise à Romont, n'avait pas tenu ses promesses en termes d'engagements de personnel. Lors de son installation dans le chef-lieu glânois, Nespresso avait pourtant annoncé la création de 400 emplois pour la fin 2016. Or, un an après le lancement de la production des fameuses capsules de café, moins de 140 personnes ont été engagées. Pourquoi un tel décalage ?

Le directeur du site de production explique la situation en arguant de l'adaptation de l'entreprise aux besoins du business et aux améliorations techniques en cours. En bref, pas besoin de personnel supplémentaire si les machines peuvent le remplacer !

Pourtant, de l'aveu même de l'entreprise, la progression actuelle du marché des capsules de café est énorme et son potentiel encore immense. Le segment du café proportionné représente un chiffre d'affaires d'environ 5,5 milliards de dollars !

L'entreprise indique également qu'elle n'a aucun projet prévu pour l'heure afin d'aider la commune de Romont dans son développement (alors qu'elle l'a fait à hauteur de 500'000.- francs, à Avenches)

En conséquence, on peut aisément s'étonner du décalage qu'il y a entre la marge de manœuvre financière de l'entreprise et son engagement tant auprès de la collectivité locale de Romont que de ses promesses relatives à l'engagement de nouveaux-elles salarié-e-s.

Cet étonnement est d'autant plus amer puisqu'il est, malgré le secret fiscal, de notoriété publique que Nespresso a bénéficié d'allègements fiscaux pour s'implanter sur territoire fribourgeois, et que ces allègements sont toujours d'actualité.

Nous déposons donc les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Au vu du faible volume d'engagements de personnel au sein de Nespresso-Romont, que compte faire le Conseil d'Etat pour que les promesses d'emplois faites par l'entreprise soient tenues ?
2. Sur la base du même constat, le Conseil d'Etat compte-t-il revoir à la baisse les allègements fiscaux qu'il a octroyés à Nespresso et quand ?
3. Le Conseil d'Etat compte-t-il exercer une quelconque pression sur l'entreprise afin qu'elle s'engage concrètement dans le développement de la commune de Romont ?

18 mars 2016

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. Au vu du faible volume d'engagements de personnel au sein de Nespresso-Romont, que compte faire le Conseil d'Etat pour que les promesses d'emplois faites par l'entreprise soient tenues ?

Le Conseil d'Etat considère que la présence de Nespresso à Romont constitue une chance pour le canton de Fribourg. Cette implantation a déjà eu, et aura encore à long terme, un impact positif sur le tissu économique fribourgeois.

A ce jour déjà, les retombées économiques de la venue de l'entreprise Nespresso à Romont sont importantes. Au chapitre des retombées directes, la construction de l'usine a généré des investissements de l'ordre de 300 millions de francs, à raison de moitié pour le bâtiment et moitié pour les équipements. Plus de 25 sociétés locales ont pris part à la construction du bâtiment, représentant 60 % du budget total alloué à ce chantier, soit quelque 90 millions de francs.

En outre, le site de Nespresso à Romont emploie actuellement 139 employés. A ces emplois s'ajoutent 32 employés de contracteurs externes, pour la réception, la restauration, la sécurité ou le nettoyage, ce qui porte le total à 171 employés. 53 % des employés habitent le canton de Fribourg (dont 6 % à Romont) et 36 % le canton de Vaud. Les 11 % restants sont domiciliés dans les cantons du Valais, de Neuchâtel et de Berne et 3 frontaliers, en Haute-Savoie (France). De plus, Nespresso s'engage en faveur de l'emploi des jeunes dans le cadre de l'initiative Nestlé pour la Jeunesse (Youth Initiative), avec près d'un tiers de ses employés à Romont ayant moins de 30 ans.

Les revenus des employés et des sous-traitants de Nespresso-Romont ont produit et produisent à leur tour de nombreux effets indirects, dont l'économie fribourgeoise profite aussi, notamment en termes de recettes fiscales (personnes physiques et morales), d'investissements et de dépenses de consommation.

Enfin, la venue de Nespresso à Romont confirme l'attractivité de la place économique fribourgeoise pour les entreprises industrielles de portée internationale et envoie aux milieux économiques un signal positif dans ce sens.

Pour ce qui concerne les années à venir, dans le cadre des échanges que la Promotion économique du canton de Fribourg avait eu avec Nespresso au sujet de son implantation à Romont, l'entreprise avait annoncé la création de 400 emplois à pleine capacité de l'usine. D'après les responsables de l'entreprise, d'importantes améliorations techniques ont récemment permis d'augmenter la productivité de l'usine, ce qui, jusqu'à présent, a rendu l'accroissement des effectifs moins rapide que prévu. Le développement des affaires, en particulier sur un marché américain en progression, ainsi que les évolutions matérielles détermineront le rythme exact de la croissance des emplois. Une quatrième ligne de production est en cours d'installation et sera fonctionnelle en juillet 2016, avec l'engagement de 10 personnes à la clé. Un projet d'extension du bâtiment est même prêt à être activé en cas de besoin.

Le Conseil d'Etat compte continuer à s'engager en faveur du maintien de conditions-cadre attractives pour la création, l'implantation et le développement des entreprises, dont Nespresso, dans le canton.

2. *Sur la base du même constat, le Conseil d'Etat compte-t-il revoir à la baisse les allègements fiscaux qu'il a octroyés à Nespresso et quand ?*

Comme le précise l'auteur de la question, la législation fiscale fribourgeoise impose le secret fiscal (Loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs LICD, art. 139, RS 631.1). Par conséquent, le Conseil d'Etat ne peut pas se prononcer sur la question posée.

3. *Le Conseil d'Etat compte-t-il exercer une quelconque pression sur l'entreprise afin qu'elle s'engage concrètement dans le développement de la commune de Romont ?*

Comme il l'a été mentionné, le Conseil d'Etat s'engage en faveur du maintien de conditions-cadre attractives pour la création, l'implantation et le développement des entreprises dans le canton. Nespresso a généré et générera encore des retombées économiques directes et indirectes dans le canton ainsi que dans la commune de Romont, que ce soit en termes d'emplois et de sous-traitance, de revenus fiscaux, d'investissements et de dépenses de consommation. En outre, l'entreprise soutient financièrement deux crèches du district (sans contrepartie de places d'accueil pour les enfants des collaborateurs Nespresso), ainsi que trois événements locaux en 2016 (le Comptoir de Romont, les 20 Heures de musiques de Romont et la Bénichon).

Le Conseil d'Etat ne voit donc pas de motifs à entreprendre une action de la nature de celle demandée par les auteurs de l'intervention parlementaire.

24 mai 2016